

QUARTIER DE L'HORLOGE – PAIEMENT DES CHARGES ASL

Paris, le 26 mai 2021

Monsieur le Maire,

Dans la perspective des réunions prévues en juin avec les élus de la Mairie de Paris Centre, nous souhaitons, tout d'abord, vous remercier pour ces initiatives et vous soumettre les attentes de l'*association TEMPO*. Il s'agit en particulier du bon usage des règles contractuelles qui régissent le Quartier de l'Horloge, un ensemble de près de deux hectares au cœur de votre arrondissement.

LA VILLE DE PARIS A UN ROLE D'EXEMPLARITE

En 1977, le Conseil de Paris a conçu l'opération immobilière du Quartier de l'Horloge avec l'Etat. Il a fait construire trois bâtiments publics et la Ville de Paris a conclu un accord avec la COGEDIM (anciennement BNP PARIBAS) pour la réalisation de cette rénovation urbaine. Ensemble, ils ont créé l'association syndicale libre du Quartier de l'Horloge (ASL QH) pour gérer les équipements communs.

Depuis, l'ASL QH assure pour les propriétaires une mission de prestation de service : entretien de biens communs, passation des contrats, répartition et appel (sic) des charges de fonctionnement. **La Ville de Paris bénéficie, pour la bonne jouissance de ses trois bâtiments, de services assurés par l'ASL QH**, en particulier, le « service de surveillance technique » (alarmes de fonctionnement) et le « service de sécurité incendie » (alarme de détection incendie). Un règlement interne définit le mode de calcul pour la facturation : en fonction de l'utilité. L'ASL QH a reconfirmé ce principe en décembre 2016. Par exemple, le coût des pompiers – 750 000 € environ – devrait être réparti en fonction de l'utilité pour chacun des immeubles, calculée selon un nombre de points attribué à chaque « alarme ».

Or, selon la comptabilité de l'ASL QH, **la Ville de Paris ne s'acquitte plus de ses charges ces dernières années**. En payant des charges, comme cela fut la pratique par le passé, la Ville de Paris remplirait ses obligations qu'elle partage avec chaque propriétaire, petit ou grand.

POURQUOI LA VILLE DE PARIS DOIT-ELLE DEMANDER A L'ASL QH QUE LES CHARGES LUI SOIENT APPELEES ?

Le bailleur social ERIGERE (157 logements) et les 10 copropriétés d'habitations (470 logements) souffrent depuis la création de cet ensemble immobilier de graves difficultés de gestion avec pour conséquences une mauvaise ambiance et des charges anormalement lourdes, jusqu'à deux fois la moyenne parisienne (source FNAIM).

En demandant l'application des règles de l'ASL QH, la Ville de Paris permettra de rétablir l'équité dans le partage des charges supportées aujourd'hui et en partie indûment par les habitants en lieu et place d'une poignée de propriétaires institutionnels (banque, assurance ou société privée).

Ce geste symbolique et peu coûteux pour la Mairie confirmera l'attachement de l'exécutif à un quartier en difficulté en plein centre de notre capitale et aux quelques 2000 parisiennes et parisiens qui y vivent.

Confiant et heureux de l'ouverture de ce dialogue, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez aux problèmes du Quartier de l'Horloge, et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

association **TEMPO**
www.quartierhorloge.fr